



8.4 Twinning Guidelines

What does twinning mean?

Definition: Twinning is a sharing of the Societies prayers, contact and resources with other conferences. It is a special work of the Society, an activity of familial union and sharing. We are able to make a difference to our twinned brothers and sisters in our twinned country, and fulfill our spiritual yearning to share with the poor.

History: Twinning has been an informal part of the Society for many years at the international level. Twinning became more established with a statement that came from the 1979 Plenary Meeting of the Council-General of the Society, “All monies collected in the name of the Society anywhere, belong, in principle, to the poor of the world.”

Canada started developing its twinning process in the 1990s. Our first twinning coordinator under National President Bob Martineau, was Rolande Lachance. Under National President Ellen Schryburt, Heidi Minuti made changes: she sought twinning representatives on the provincial/regional councils; she established procedures i.e. application and transmittal forms; and she promoted twinning at the National level.

In June '99, the coordinator was June Hart. She clarified the process of twinning with the assistance of the Canadian National General Secretary, Nicole Schryburt. June experienced the complexity of twinning with a multitude of countries that have various banking and exchange problems, and that have varying degrees of organization of National/Superior Councils. These experiences established the need to further refine the twinning process, as we make twinning a possible activity of Conferences and Councils across Canada.

Types of twinning: In Canada, we can twin externally, with another country of the designated countries available, and internally between Conferences and Council within Canada. See the steps that you would need to take to become a twin.

8.4 Directives en matière de jumelage

Que signifie le jumelage ?

Définition : Le jumelage signifie le partage des prières, des contacts et des ressources de la Société avec d'autres Conférences. Il s'agit d'une œuvre spéciale de la Société – une activité d'union fraternelle et de partage qui nous permet de faire une différence auprès de nos confrères et consœurs jumelés dans notre pays de jumelage, comblant ainsi notre désir spirituel de partage avec les démunis.

Historique : De façon informelle, le jumelage a fait partie des œuvres de la Société pendant plusieurs années à l'échelle internationale. Le jumelage est devenu plus officiel suite à une déclaration faite en 1979, lors de l'Assemblée plénière du Conseil général de la Société, à l'effet que « toutes les sommes d'argent recueillies au nom de la Société, d'où qu'elles proviennent, appartiennent en principe aux pauvres de ce monde ».

Le Canada a commencé à développer le processus de jumelage dans les années quatre-vingt-dix. Rolande Lachance a été la première coordonnatrice des dossiers de jumelage, sous la direction du président national, Bob Martineau. Durant le mandat de la présidente nationale Ellen Schryburt, Heidi Minuti a apporté quelques changements : elle a recruté des représentants du jumelage au sein des Conseils provinciaux/régionaux, a élaboré des procédures, notamment l'utilisation des formulaires de demande et de transfert et fait la promotion du jumelage à l'échelle nationale.

En juin 1999, au moment où June Hart était coordonnatrice, cette dernière a clarifié le processus de jumelage avec l'aide de la secrétaire générale nationale du Canada, Nicole Schryburt. June a été confrontée à la complexité du jumelage impliquant une multitude de pays – ces derniers présentant des problèmes d'échange et d'activités bancaires variés – et différents niveaux d'organisation sur le plan national (Conseils nationaux/supérieurs). Ces expériences ont mis en lumière la nécessité de raffiner graduellement le processus de jumelage, le rendant accessible à toutes les Conférences et Conseils à travers le Canada.

Types de jumelage : Au Canada, nous pouvons jumeler à l'externe, avec un pays parmi la liste des pays de jumelage, et à l'interne, entre des Conférences et Conseils canadiens. Voir les étapes à suivre pour vous jumeler.



What would inspire us to twin?

The National Council of Canada has encouraged twinning committees to organize at all levels, in order to promote this fundamental activity of our Society. Twinning forges links with members in the Society in different countries of the world, both spiritually and materially, through prayer, correspondence, and financial assistance

As with all Society activities, the call to recognize and serve Christ's people, the poor, means that no activity that we do for our friends is foreign to us. Spiritual, written and financial links with our international colleagues can emphasize the universality of the Society and enables us to be a witness of Christian charity in action. Funds provided by twinning can help give dignity to the poor through education, training and the opportunity to help themselves and their families.

What is essential for a successful twinning?

1. Prayer

The spiritual basis of the Society necessitates that all twinning links should involve a union of prayer. This can be done when we pray for the intentions of all members of the Vincentian family, especially in those countries with which we are twinned. Another practice, that can be a spiritual link, would be the offering of a Mass by both the conferences on a particular day, and if convenient, at a particular time on that day, when members of both the conferences unite in common prayers and spiritual banquet.

2. Correspondence

A regular exchange of correspondence between twins is encouraged, to strengthen the bonds of understanding and friendship. It is preferable that it is done three times a year, but you can write as often as you wish. The correspondence could be personal, friendly, and full of details about members, your work, your local area and interests, and Society activities. It can also deal with the cultural, moral and spiritual aspects of life. Photographs are also helpful. This kind of correspondence evokes mutual interest, understanding and encouragement, and helps the twinning conference to assess conditions and needs, and concerns of the people. A friendship cuts through many cultural and language barriers.

It is essential that you receive a reply to your

Qu'est-ce qui pourrait nous encourager au jumelage ?

Dans le but de promouvoir cette activité fondamentale de notre Société, le Conseil national du Canada a encouragé la formation de comités de jumelage à tous les niveaux. Le jumelage forge des liens entre les membres de la Société dans divers pays du monde, à la fois spirituellement et matériellement, par la prière, la correspondance et l'aide financière.

Comme c'est le cas pour toutes les activités de la Société, la vocation de reconnaître et de servir le peuple du Christ, les pauvres, signifie qu'aucune action accomplie pour nos amis ne nous est étrangère. L'entretien de liens spirituels, financiers et de correspondance avec nos collègues internationaux met une emphase sur l'universalité de la Société et nous permet de voir la charité chrétienne en pleine action. Les fonds qui proviennent des jumelages contribuent à restaurer la dignité des pauvres par l'entremise de l'éducation, la formation et l'occasion de s'aider eux-mêmes ainsi que leurs familles.

Qu'est-ce qui est essentiel au succès d'un jumelage ?

1. La prière

En accord avec le principe spirituel de la Société, l'union dans la prière est nécessaire à tous les liens de jumelage. Nous mettons ce principe en pratique lorsque nous dirigeons nos intentions de prière vers tous les membres de la famille Vincentienne et plus particulièrement ceux des pays avec qui nous sommes jumelés. L'offrande d'une messe par les deux conférences, à une date et à une heure déterminées, au moment où les membres des deux conférences s'unissent pour la prière et la communion spirituelle, est une autre façon d'établir des liens spirituels.

2. La correspondance

Pour renforcer les liens d'amitié et de compréhension, il est recommandé d'entretenir un échange régulier de correspondance entre les deux parties jumelées. Bien qu'il soit préférable que cet échange se fasse trois fois l'an, vous pouvez correspondre aussi souvent que vous le désirez. La correspondance peut être personnelle et amicale, offrant des détails à propos de vos membres, de votre travail, de votre région, de vos intérêts locaux et des activités de la Société. Cette correspondance peut également traiter des aspects culturel, moral et spirituel de la vie. L'échange de photographies peut aussi être utile. Ce type de correspondance suscite l'intérêt mutuel, la compréhension et l'encouragement, et permet à la conférence jumelée d'évaluer la condition, les besoins et



correspondence on a regular basis. If, after 6 – 12 months, no reply has been received, write a further letter and ask the Canadian National General Secretary to organize its delivery. Do not send any further funds until you have received a reply.

3. Financial and Material Assistance

Regular contributions are guided by the policies on twinning. Currently, funds are sent 4 times a year (February, May, August, and November, of funds received by the 30/31st of the month previous) to twinned countries, through the National Council, for sums of \$50.00 to \$250.00 per quarter. (See the next section as to the way to send these funds.) These regular payments help those who are receiving the funds to plan their services. It is important that you are realistic, sincere and punctual. Amounts exceeding \$250.00 per quarter cannot be sent, except for partnership projects. Sums of money are usually worth more in twinned countries. Larger sums can be used for works such as educational grants (typing or commercial classes, basic technical training like welding or sewing, or childcare classes), self-help or job oriented projects (small-scale industry, book binding or convenience shops run by the poor), or welfare projects (medical clinics, Homes or Centres). The partnership project process is usually done between twinned conferences or councils. Please contact your twinning representative or the National Twinning Chairperson for guidelines and forms for projects.

What steps would you take, as a representative for your conference or council, to become a twin?

Twinning is an *Aggregated Conference-* or *Instituted Council-*based activity. The decision to twin needs the *awareness* of the poor outside of your own Conference or Council area, and the *acceptance* of this special work by a majority of your members.

You then need to decide whether you will support a Conference/Council in another part of the Americas, within Canada, or in a Mission diocese. The two types of twinning in Canada are: external - *with another country*; and internal - *with an Aggregated Conference in Canada*.

Policies are specific as to which countries in Central and

les préoccupations des gens. L'amitié peut franchir bien des barrières culturelles et linguistiques.

Une réponse régulière à votre correspondance est également essentielle. Si aucune réponse n'est reçue après 6 ou 12 mois, écrivez une nouvelle lettre et demandez à la secrétaire générale nationale du Canada de l'acheminer pour vous. N'envoyez pas d'autres fonds jusqu'à ce que vous ayez reçu une réponse.

3. L'aide financière

Les politiques de jumelage servent de guide en ce qui a trait aux contributions régulières. Les fonds sont actuellement acheminés vers les pays jumelés quatre fois par année (en février, mai, août et novembre, argent reçu au plus tard le 30 /31 du mois précédent), à raison de 50 \$ à 250 \$ par trimestre. (Veuillez consulter la section suivante sur la méthode de transfert des fonds.) La régularité des paiements permet à leurs destinataires de planifier leurs prestations de services.

Il est important que vous soyez réalistes, sincères et ponctuels. Les montants envoyés ne peuvent excéder 250 \$ par trimestre, sauf en cas de projets mutuels. Les montants d'argent ont souvent plus de valeur dans les pays jumelés et les sommes importantes peuvent être utilisées pour des activités telles que des subventions pour l'éducation (cours de dactylographie ou commerciaux, formation de base comme la soudure ou la couture, cours de soins des enfants), des projets d'initiative personnelle ou d'emploi (micro industrie, reliure ou petits commerces gérés par les démunis) ou des projets d'aide sociale (cliniques médicales, centres ou maisons d'accueil). Veuillez vous adresser à votre représentant de jumelage ou au président national du jumelage pour obtenir toute directive ou formulaire se rapportant aux projets.

Quelles sont les étapes à suivre, en tant que représentant de votre Conférence ou Conseil, pour démarrer un jumelage ?

Le jumelage est une activité menée par une conférence *agrégée* ou un conseil *institué* et requiert la connaissance des besoins des démunis à l'extérieur de votre propre conférence ou région de conseil, de même que l'approbation de cette oeuvre spéciale par la majorité de vos membres.

Vous devez ensuite décider si vous aiderez un Conseil/Conférence ailleurs dans les Amériques, au Canada ou dans le diocèse d'une mission. Les deux types de jumelage au Canada sont : externe – *avec un autre pays* et interne – *avec une Conférence agrégée au Canada*.



South America are available for external twinning. Canadian Conferences/Councils will be offered external twins with Columbia (Spanish), Dominican Republic (Spanish and English), El Salvador (Spanish), Guatemala (Spanish), Haiti (French), Nicaragua (Spanish), and Peru (Spanish). If you are currently twinning with another country, you can seek to change your twin or remain as you are, but no new twins will be made with countries other than those in the policy. You can twin with more than one Conference or country, or in more than one type of twinning. Particular or Central Councils will probably be twinned with other Particular or Central Councils respectively.

1.) To be an external twin: Obtain an application form from your provincial /regional chairperson of twinning, the National General Secretary, or the web site. Forward the completed form to the Canadian National General Secretary. She will forward the application to the National twinning Chairperson, who receives applications from our external twins. She/he will make the twinning, and notify you and the provincial/regional chairperson. As stated in the International Guidelines, “Vincentians would violate their duty of accountability owed to the donors of the Society if they were to ‘twin’ with a person, group or organization, which was not a member of SSVP.”

The information about your twinned Conference or Council will be sent to you, along with external transmittal forms, these guidelines, and the Annual Report form. Funds are to be sent to the Canadian National General Secretary, payable to Society of Saint Vincent de Paul National Council, using the external transmittal form. The National General Secretary sends the funds to the National Council of the twinned country, along with your correspondence, if you have included it. You may write at any time, preferably separately from your transmittal, but should not send more funds until you have received a reply to your correspondence and contribution from your twinned Conference or Council. All funds that are to be sent out of our country must be sent through National Council, to ensure security and accountability, and compliance with Canada Customs and Revenue Agency.

2.) To be an internal twin: To be a recipient – Obtain an application form from your provincial/regional representative, and forward the completed form to the

Les politiques sont précises quant aux pays d’Amérique Centrale et d’Amérique du Sud éligibles au jumelage externe. Les conférences et conseil canadiens se verront offrir le jumelage externe avec la Colombie (espagnol), la République dominicaine (espagnol et anglais), le Salvador (espagnol), le Guatemala (espagnol), Haïti (français), le Nicaragua (espagnol) et le Pérou (espagnol). Si vous êtes présentement jumelé avec un autre pays, vous pouvez demander de changer de pays ou de maintenir votre jumelage actuel, mais aucun nouveau jumelage ne doit être établi avec un pays autre que ceux déterminés par la politique de jumelage. Vous pouvez vous jumeler avec plus d’un pays ou conférence, ou vous impliquer dans plus d’un type de jumelage. Les conseils particuliers ou centraux seront normalement jumelés à d’autres conseils particuliers ou centraux, respectivement.

2.) Jumelage externe : Vous devez vous procurer un formulaire d’application auprès de votre président de jumelage provincial/régional, de la secrétaire nationale générale ou dans le site Web. Acheminez ce formulaire dûment complété à la Secrétaire générale nationale du Canada. Elle le fera suivre au président national du jumelage, qui reçoit les demandes provenant de nos pays de jumelage. Ce dernier procédera au jumelage et vous informera, de même que votre représentant provincial/régional, de sa décision. Tel qu’indiqué dans les directives internationales, « les Vincentiens manqueraient à leurs responsabilités envers les donateurs de la Société s’ils devaient se jumeler à une personne, un groupe ou une organisation qui n’est pas membre de la SSVP ».

L’information pertinente à votre jumelage vous seront acheminées de même que des bordereaux de transfert externe, les présentes directives et le formulaire de rapport annuel. Les fonds doivent être envoyés à la secrétaire nationale générale et libellés à l’ordre du Conseil national de la Société Saint-Vincent de Paul en utilisant le bordereau de transfert. la secrétaire nationale générale fera parvenir les fonds au Conseil national du pays jumelé, en même temps que votre correspondance, s’il y a lieu. Bien que vous puissiez écrire n’importe quand, vous ne devriez pas envoyer d’autres fonds avant d’avoir reçu une réponse suite à votre correspondance et au transfert des fonds de la part de la conférence ou du conseil jumelé. Tous les fonds destinés à l’extérieur de notre pays doivent être envoyés par l’entremise du Conseil national afin d’en assurer la sécurité, l’usage approprié et la conformité avec l’Agence des douanes du Canada et l’Agence du revenu du Canada.



Canadian National General Secretary, who sends it to the National Twinning Chairperson. The twinning chairperson will select or seek an Aggregated Conference or Instituted Council who wishes to twin internally, and notify them of your request. Upon agreement, the National twinning chairperson will forward your information to that Conference or Council for their follow up.

To be a donor - Obtain an application form from your provincial/regional representative, and forward the completed form to the Canadian National General Secretary, who sends it to the National Twinning Chairperson. The National Twinning Chairperson will select or seek a Conference or Council who wishes to twin internally, and notify them of your request. Upon agreement, the National Twinning Chairperson will forward your information to that conference for their follow up.

Funds are sent using the internal transmittal form.

What happens after the application?

Twinning has been described as a lingering labor of love. It may take 3 to 6 months, or longer, to establish a twinning. Keep up the correspondence. The cost of paper, envelopes and stamps is very costly in some countries, so you may be able to help with these items. Language could also be a problem, if translation is required. Be patient as it may take several months before you get an answer.

Twinning is meant to help people to help themselves, so that they will move away from dependence on you. Partnership projects with your twinned conference may help your twin work towards becoming self-sufficient.

You are not limited to sending money to your twinned conference. Tools, seeds, medication, equipment, etc. can be sent. Check with customs for regulations that apply. Personal visits, as you can afford, can be a part of your twinning. Prayers should be offered for them, as they will be for you.

As with any organization, reports have to be made. Your twinning report will be due on March 15 of each year, to your provincial/regional chairperson of twinning. This enables your representative to prepare their report for your provincial/regional AGM, and for the National annual report.

2.) Jumelage interne : Pour être un bénéficiaire – Vous devez vous procurer un formulaire de demande auprès de votre représentant provincial/régional et l'acheminer, dûment complété, à la secrétaire générale nationale du Canada qui le fera parvenir au président national du jumelage. Ce dernier sélectionnera ou recherchera une conférence ou un conseil souhaitant un jumelage interne et l'informerá de votre demande. Suite à l'acceptation, le président national du jumelage acheminera à la conférence toutes les informations à votre sujet, pour un suivi.

Pour être un donateur – Vous devez vous procurer un formulaire de demande auprès de votre représentant provincial/régional et l'acheminer, dûment complété, à la secrétaire générale nationale du Canada qui le fera parvenir au président national du jumelage. Ce dernier sélectionnera ou recherchera une conférence ou un conseil souhaitant un jumelage interne et l'informerá de votre demande. Suite à l'acceptation, le président national du jumelage acheminera à la conférence toutes les informations à votre sujet, pour un suivi.

Les fonds envoyés doivent être accompagnés du bordereau de transmission interne.

Qu'advient-il suite à la demande ?

Le jumelage est souvent décrit comme une tâche assidue que l'on accomplit avec amour. De trois à six mois peuvent s'écouler avant qu'un jumelage se concrétise. Continuez à correspondre. Vous pourriez contribuer en aidant à défrayer les coûts de papier, d'enveloppes et de timbres, qui sont très élevés dans certains pays. Les différences de langue peuvent aussi constituer un problème, et une traduction pouvant être requise, vous devrez faire preuve de patience, puisqu'il peut se passer quelques mois avant que vous n'obteniez une réponse.

En développant un programme d'initiative personnelle pour votre conférence jumelle, vous pourriez lui permettre de devenir autonome dans un avenir rapproché. Le jumelage a pour but d'aider les gens à s'aider eux-mêmes, et à devenir indépendants.

L'argent n'est pas la seule contribution que vous pouvez apporter à votre conférence jumelle : des outils, des semences, des médicaments, de l'équipement, etc., peuvent aussi être envoyés. Des visites personnelles, à la mesure de vos moyens, peuvent également faire partie de votre jumelage. Vous pouvez prier pour eux, comme ils prieront pour vous.

Comme dans toutes les organisations, des rapports



What can you do as an individual Vincentian?

Prayer is the key aspect of all twinning activity, and members are asked to pray regularly for each other, because without God's help, nothing will be achieved.

You can urge your Conference to participate in a twinning program. Offer to be part of a twinning committee, or a twinning correspondent. Let your Conference President know that you support him or her in your twinning program. Pray as an individual, and ask your Conference to do so as well, such as remembering your twin in the closing prayers of your meetings.

Conclusion, from International Council General Guidelines related to Foreign Twinning

“There is a need to create a new culture of international solidarity and cooperation, where all – particularly the wealthy nations and private sector – accept responsibility for an economic model which serves everyone. There should be no more postponement of the time when the poor Lazarus can sit beside the rich man to share the same banquet and be forced no more to feed on the scraps that fall from the table (cf. Lk. 16: 19-31). Extreme poverty is a source of violence, bitterness and scandal, and to eradicate it is to do the work of justice and therefore the work of peace. (*Incarnationis mysterium*, par. 12, Pope John Paul II, November 29, 1998).

Reference:

Operations Manual

Policies and Procedures:

Twinning External – Designated Countries (6.4.1)

Twinning External – Contributions (6.4.2)

Pre Aggregation Twinning (PAT) (6.4.3)

Forms:

Twinning Application (9.15)

Twinning Annual Report to National Council (9.16)

Twinning Transmittal External (9.17)

Twinning Transmittal Internal (9.18)

doivent être préparés. Votre rapport de jumelage devra être remis à votre représentant provincial/régional au plus tard le 15 mars de chaque année, ce qui permettra à ce dernier de préparer, à son tour, un rapport pour votre AGM provinciale/régionale et pour le rapport national annuel.

Quelle peut-être votre contribution en tant que Vincentien ?

La prière est la clé de toute activité de jumelage et les membres sont invités à prier régulièrement les uns pour les autres, car rien ne peut être accompli sans l'aide de Dieu.

Vous pouvez inciter votre conférence à participer à un programme de jumelage, vous pouvez offrir de siéger à un comité de jumelage ou de devenir un correspondant de jumelage. Informez votre président de Conférence de votre appui au programme de jumelage. Priez de façon personnelle, et encouragez votre conférence à faire de même, par exemple en incluant votre conférence jumelle dans les prières de clôture de vos réunions.

Conclusion, extrait des Directives du Conseil général international au sujet des jumelages à l'étranger

« Il est nécessaire également de créer une nouvelle culture de solidarité et de coopération internationales, où tous — spécialement les pays riches et le secteur privé — assument leur responsabilité à travers un modèle d'économie qui soit au service de chaque personne. Il ne faut pas remettre encore une fois à plus tard le temps où le pauvre Lazare pourra lui aussi s'asseoir à côté du riche pour partager le même banquet et ne plus être obligé de se nourrir de ce qui tombe de la table (cf. Lc 16, 19-31). L'extrême pauvreté est source de violence, de rancœurs et de scandales. Lui porter remède est faire œuvre de justice et donc de paix. (*Incarnationis mysterium*, par. 12, Pape Jean Paul II, 29 novembre 1998).

Référence :

Manuel des opérations

Politiques et procédures :

Jumelage externe - Pays désignés (6.4.1)

Jumelage interne – Contributions (6.4.2)

Jumelage pré-agrégation (JPA) (6.4.3)

Formulaires :

Demande de jumelage (9.15)

Rapport annuel de jumelage au Conseil national (9.16)

Transfert de fonds pour jumelage externe (9.17)

Transfert de fonds pour jumelage interne (9.18)